



Critères de Sélections FATTB 2021-2022

Toutes les sélections se basent sur le classement général de fin de saison du **championnat du Brabant** dans toutes les séries. Pour les séries d'âges, les critères des jeunes et vétérans en font partie...quand ils sont organisés en suffisance.

Tournoi Inter-Provinces Jeunes de la FROTTBF

Dimanche 27 Mars 2022 dans le Brabant.

Le CEP parmi les 6 premiers, et **en priorité parmi les 3** premiers, de chaque catégorie, à savoir : **Minimes – Cadets - Juniors (*)**

(*) Il n'y a pas suffisamment de Pré-minimes en 2021-2022, et sans doute pas non plus dans les autres Provinces.

- La « rencontre » se disputera par équipe de 3 joueurs, mixte ou pas.
- Chaque catégorie d'âge concernée sera opposée, à tour de rôle, à celle des autres provinces (Liège et Hainaut-Namur)
- Par rencontre (3), il y aura 3 simples et 1 double et avec handicap, en 3 sets secs.
- Le/la **délégué.e** du CEP sera : **désigné.e au 2ème tour**
- Réponses des pré-sélectionnés attendue au 15 Mars au plus tard. (lettre sera envoyée)

Tournoi International de Seloncourt du 29/04 au 1/05/2022

- Pour les meilleurs des séries d'âges et les meilleurs des séries d'indices A, B, C et les Dames, **il y aura 12 sélectionnés**. Voir le classement du championnat individuel du Brabant.
 - 1^{er} et 2^{ème} Cadets 1^{er} et 2^{ème} Juniors
 - 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} en Série C 1^{er}, 2^{ème} en Série B
 - 1^{er} en Série A/A open **et** une Wild card
 - 1 dame via la Série Dames A/open,
- **Les sélectionnés lors de la saison 19 -20 seront choisis en priorité.**
- Le/la **délégué.e** du CEP sera : **désigné.e au 2ème tour**
- Critères de sélection supplémentaires :
 - Un minimum de participation à **6 rencontres d'interclubs** (FATTB – FROTTBF) toutes divisions confondues durant la saison en cours.
 - Participation obligatoire à la moitié des tournois organisés par la FATTB **avec priorité complémentaire** aux tournois fédéraux et le Championnat Fédéral individuels.
- En cas de **désistement, d'indisponibilité** des joueurs sélectionnés ou de **joueur « non-sélectionnable**, le CEP se réserve le droit de choisir les joueurs à sélectionner...**parmi la liste de ceux qui se porteront candidats d'ici le 10 Avril !**